

Démarche : Demande d'un passeport temporaire

Organisme : Préfecture de Maine-et-loire

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Procédure de demande d'un passeport temporaire d'urgence pour les usagers (majeurs ou mineurs) de nationalité française.

Il vous appartient de vous assurer au moment de la préparation de votre voyage, que vous disposez d'un titre valide.

Toutefois, si vous faites face à un événement urgent et imprévu qui ne peut être reporté, vous pouvez de manière tout à fait exceptionnelle, demander un passeport temporaire délivré en urgence par la préfecture, à certaines conditions.

REMARQUE : un passeport temporaire n'est pas un titre biométrique. Avant de faire votre demande, prenez l'attache des autorités du pays dans lequel vous vous rendez afin de savoir s'ils acceptent les passeports non biométriques.

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mme

M.

Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone

E-mail

Demande d'un passeport temporaire

Motifs de nécessité impérieuse ou d'urgence

Le préfet peut délivrer un passeport temporaire dans certains cas. Ex : rendez-vous professionnels urgents et impératifs à l'étranger, décès ou maladie grave d'un proche à l'étranger

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Raisons humanitaires ou médicales

Raisons professionnelles

Commentaires

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs

Tout document justifiant l'urgence du déplacement (par exemple: acte de décès, attestation d'hospitalisation, attestation de l'employeur...):